

Motion de la commission des arts et de la culture: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 12 février 2003, dans le rapport M-407 A)

MOTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal un plan prospectif sur la gestion du patrimoine immatériel de la Ville de Genève.

Ce plan devrait:

- définir les grands axes de la politique à long terme de la Ville en la matière;
- planifier l'avancement des travaux et des investissements nécessaires en ressources humaines et en matériel permettant, entre autres, de faire l'inventaire détaillé du patrimoine immatériel et de ses divers usages;
- stimuler une politique commune des différents départements de la Ville sur ce sujet.

Ce plan devrait respecter deux buts de politique généraux:

- dans le domaine culturel non lucratif, favoriser un accès libre et gratuit;
- dans le domaine lucratif, tendre vers une augmentation des recettes directes ou indirectes induites par ce patrimoine.